

FICHE DE POSTE

Enseignant spécialisé des troubles des fonctions auditives (TFA)

Enseignante spécialisée des troubles des fonctions auditives (TFA)

<u>Poste</u>	<p>→ Enseignant-e spécialisé-e des troubles des fonctions auditives (TFA)</p> <p>→ Poste ouvert aux enseignant-e-s spécialisé-e-s titulaires du 1^{er} ou du 2nd degré du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent.</p> <p>Le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS) n'est pas exigé.</p> <p>Sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant-e spécialisé-e des TFA exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH).</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre d'une École pleinement inclusive afin d'assurer un enseignement de qualité de la maternelle au lycée aux élèves présentant des troubles des fonctions auditives et de prendre en compte leurs besoins éducatifs et linguistiques particuliers.</p>
<u>Missions</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la scolarisation dans les classes de référence des élèves présentant des troubles des fonctions auditives ; - Concevoir des actions pédagogiques adaptées et régulièrement ajustées aux besoins évalués et aux compétences observées ; - Favoriser la scolarisation en informant les enseignants sur les modalités d'adaptation pédagogique nécessaires ; - Contribuer à l'évaluation régulière du projet personnalisé de scolarisation en relation avec l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap du secteur et en lien avec l'association régionale pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte (ARSEAA).
<u>Conditions d'exercice</u>	<p>Accompagnement de la scolarisation d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré sur son secteur d'intervention.</p> <p>À la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, sera rédigé et adressé à l'IEN-ASH.</p>
<u>Compétences et qualités requises</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance actualisée des programmes du 1^{er} et du 2nd degré et des outils d'évaluation ; - Connaissance des troubles des fonctions auditives, des modalités d'adaptation pédagogique et des outils existants pour notamment adapter l'environnement scolaire, repenser la communication, faciliter la compréhension, l'expression et les relations sociales ; - Aptitude à se positionner comme personne ressource au sein d'une école ou d'un établissement scolaire et également au sein du SDEI.
<u>Personne à contacter</u>	<p>Emmanuel SIMONET, IEN GERS NORD ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers</p> <p>sdei32@ac-toulouse.fr ou 05 67 76 51 58</p>